



Commune de Saint-Romans

Département de l'Isère
Canton du Sud Grésivaudan

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

DU Le mardi 24/09/2024 à 19h00, le Conseil municipal de Saint-Romans, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie sous la présidence de M. CREACH Yvan, Maire.

Nombre de conseillers : 18

Quorum : 16

Date de convocation du Conseil municipal : 17/09/2024

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 17/09/2024

Présents : CREACH Yvan, ROLLAND Éric, BLAMBERT Micheline, MURE-RAVAUD Jérôme, CHOURREAU Gisèle, MICLO Damien, TRIBBIA Karine, MANIGNAL Amandine, HAMEL Sylvain, VAL-LARTIGUE Carine, LAMBERTON Michel, BEYLE Sylvie, BRISSET Sandrine, ARNAUD Marie-Françoise.

Absents : Olivier LUYA (pouvoir donné à Sandrine BRISSET), BOMPARD Caroline (pouvoir donné à Yvan CREACH), Brahim HAMOUDI.

Secrétaire de séance : Gisèle CHOURREAU

ORDRE du JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2024
2. Principe de recrutement d'agents contractuels saisonnier et occasionnels dans les différents services de la commune
3. Modification du tableau des effectifs non permanents
4. Renouvellement contrat logiciel ELABOR Cimetière
5. Création d'une distinction honorifique de Citoyen d'honneur de la commune
6. Attribution de la distinction honorifique de Citoyen d'honneur à Renée BONAZZA
7. Acceptation de don à la commune
8. Achat d'un tracteur
9. Demande de subvention à la Région et au Département
10. Demande de remboursement de facture au Sou des Écoles
11. Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 22/07/2024

En prélude à cette séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil municipal du 22 juillet 2024.

En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2- Délibération de principe pour recrutement d'agents saisonniers et occasionnels dans les différents services de la commune

Délibération N°DEL-2024-53

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la possibilité de prendre une délibération de principe pour la durée du mandat d'une part pour le recrutement d'agents saisonniers en période de surcroît d'e travail et d'autre part pour le recrutement d'agents occasionnels dans les différents services pour les périodes de surcroît d'activités et dans l'attente de création de postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la possibilité de recruter des agents saisonniers en période de surcroît de travail et d'agent occasionnels dans les différents services de la commune pour les périodes de surcroît d'activités ou dans l'attente de création de postes pendant la durée du mandat,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote pour : **16** Contre : **0** Abstention : **0**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

3- Modification du tableau des effectifs non permanents

Délibération N°DEL-2024-54

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire propose la création des postes suivants et modification du tableau des effectifs non permanents qui en découle :

- A compter du 01/10/2024 jusqu'au 31/08/2025 pour

Poste	Temps de travail	Date de création
1 poste d'animateur / animatrice	Temps non complet (9h / semaine)	01/10/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve la proposition de création des postes et la modification du tableau des effectifs non permanents qui en découle,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote pour : **16** Contre : **0** Abstention : **0**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire expose au Conseil Municipal, le devis n°925EB24024,1 concernant le logiciel ELABOR pour la gestion informatique du cimetière. En 2019, la commune avait souscrit un contrat pour une durée de 5 ans, ce dernier s'est terminé le 31 juillet 2024.

le Service de Gestion de Cimetière -SGC) extranet permet de gérer le cimetière via internet et d'y mettre à disposition :

- les informations générales (contacts administratifs, plan du cimetière, horaires d'ouverture, historique, diaporama, tarifs, règlements, listes des concessions en état d'abandon ...)
- les données des cimetières (plans, outil de recherche de défunts et pointage de sépulture, fiches sépultures avec photo et liste des défunts, gestion de biographies et photos sur fiches défunts, plans et fiches préparamétrées pour édition...)

Ce service intègre de multiples avantages :

1. Service ouvert 24h/24h, 7j/7 au public par l'accès à un portail web permettant aux administrés la consultation des informations publiques concernant le cimetière,
2. Consultation depuis n'importe quel poste connecté,
3. Consultation par plusieurs postes en simultané,
4. Absence d'installation ou réinstallation en cas de changement de poste,
5. Absence de contrainte de sauvegarde,
6. Absence de coût de maintenance et de mise à jour,
7. Hotline illimitée et assistance technique incluses.

Désignation	Euros	Observations
ABONNEMENT ANNUEL SGC (5 ANS)	314.92€	A COMPTER : 01/08/2024
MONTANT HT	314.92€	Durée d'abonnement souscrite : 5 ans Jusqu'au : 31/07/2029
MONTANT TVA 20%	62.98€	
MONTANT TTC	377.90€	

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour le renouvellement de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Acceptent le renouvellement du contrat de logiciel ELABOR
- Autorisent le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote pour : **16** Contre : **0** Abstention : **0**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La commune de Saint-Romans souhaite honorer celles et ceux qui ont contribué à son rayonnement et à son développement, par leur investissement passé ou présent dans la vie publique, associative et/ou sociale.

L'objectif est de pouvoir remettre une médaille et/ou un diplôme de la commune à des personnalités, les élevant ainsi au rang de citoyen.ne d'honneur de la commune.

Même si cette distinction est purement honorifique, il apparaît important qu'elle fasse l'objet d'un vote solennel en Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

De créer cette distinction de citoyen.ne d'honneur de la commune de Saint-Romans, qui pourra être proposée :

- A une personnalité extérieure que la commune de Saint-Romans s'honore de recevoir,
- A une personnalité locale dont la commune salue l'action, honore les mérites ou reconnaît les services rendus à la commune et ses habitants.

La commune pourra, par délibération, déchoir de cette distinction, toute personne qui aurait par ses actes, manqué au devoir de probité qu'exige la qualité de citoyen d'honneur de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la création de cette distinction honorifique de citoyen.ne d'honneur de la commune de Saint-Romans
- DE PRECISER que les nominations des citoyen.nes d'honneur de la commune font l'objet d'une présentation et d'un vote du Conseil Municipal
- DE DONNER pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à la création de cette distinction honorifique de citoyen.ne d'honneur de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Acceptent la création de la distinction honorifique de Citoyen d'Honneur
- Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires quant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote pour : **15** Contre : **0** Abstention : **1**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Vu la délibération n°2024-54 du Conseil Municipal du 24 septembre 2024 portant création de la distinction honorifique de citoyen.ne d'honneur de la commune de Saint-Romans,

CONSIDÉRANT la possibilité de décerner à certaines personnalités, une distinction honorifique de « Citoyen d'honneur de la commune de Saint-Romans », après un vote solennel du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que Renée BONAZZA, fut l'une des actrices majeures du bénévolat sur la commune de Saint-Romans par ses nombreux services rendus établi comme suit :

- 25 ans de service auprès du CCAS en tant que membre de la Société Civile
- 29 de service (toujours actif) auprès de la médiathèque le Préau en tant que membre bénévole
- 30 ans de bénévolat auprès de l'association l'Atelier des Arts en tant que membre actif du bureau
- 30 ans de bénévolat auprès de l'association Notre Rocher en tant que membre actif du bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Acceptent d'attribuer la distinction honorifique de Citoyen d'Honneur de la commune de Saint-Romans à Renée BONAZZA
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote pour : **15** Contre : **0** Abstention : **1**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

VU l'offre de don présentée par l'association « la Gym Douce »,

CONSIDÉRANT que le don proposé consiste en la restitution à la commune de Saint-Romans du capital restant sur le compte principal de l'association d'un montant de 59€ et du don du matériel suivant :

- 1 caisse en bois contenant 29 tapis de gymnastique
- 1 filet contenant 37 ballons de gymnastique
- 1 sac contenant 34 élastiques de gymnastique

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide,

- D'accepter le don offert par l'association « la Gym Douce ».
- D'exprimer sa profonde gratitude à l'association « la Gym Douce » pour sa générosité envers la commune.
- D'inscrire ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote pour : **16** Contre : **0** Abstention : **0**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

8- Achat d'un tracteur

Délibération N°DEL-2024-59

Jérôme MURE-RAVAUD fait part de ses démarches concernant cet achat. Le tracteur doit avoir un PTAC en adéquation avec l'épaveuse (1 passage de la DREAL le confirmera). Le prix et le paiement ont été négociés. La 1^{ère} échéance sera le 15 mai 2025 au moment de la livraison du tracteur.

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer le tracteur utilisé aussi bien pour le déneigement que pour les espaces verts,

CONSIDÉRANT qu'après analyse des devis, la proposition commerciale de la société BONFILS SAS, est la plus intéressante pour la collectivité,

Article 1^{er} : de conclure avec la société BONFILS SAS l'achat d'un tracteur de la marque JOHN DEERE modèle 6M105 et ses équipements neufs afin de remplacer l'ancien,

Article 2 : de préciser que le montant de l'investissement s'élève à 120 720.00€ TTC,

Article 3 : de préciser qu'un financement collectivités à taux de 1.37% a été proposé pour le montant du tracteur JOHN DEERE qui s'élève à 95 720.00€ TTC,

Article 4 : de préciser le règlement a été proposé sur 3 exercices comptables par ce prêt « Collectivités » à taux de 1.37%, se décomposant comme suit :

ECHEANCIER

Synthèse

Date de livraison:	15/05/2025	Taux client:	1,37 %
Première échéance:	15/06/2025	Frais estimés:	150,00 €
Montant du financement:	95 720,00 €	Taux ADE:	0,0000 %
Périodicité:	Annuelle		
Durée de remboursement:	25 mois		

Tableau d'amortissement

Date d'échéance	Capital restant dû (€)	Intérêt (€)	Amortissement (€)	Echéances (€)
15/05/2025	95 720,00			0,00
15/06/2025	64 246,49	109,28	31 473,51	31 582,79
15/06/2026	32 341,80	880,18	31 904,69	32 784,87
15/06/2027	0,00	443,08	32 341,80	32 784,88
Total		1 432,54	95 720,00	97 152,54

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Acceptent l'investissement de 120 720.00€ TTC pour l'achat du tracteur équipé,
- Acceptent la proposition de financement par un prêt à taux de 1.37% « Collectivités » sur 3 ans,

- Autorisent le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote pour : **16** Contre : **0** Abstention : **0**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

9- Demande de subvention à la Région et au Département

Délibération N°DEL-2024-60

Le Maire explique le projet pétanque et Padel qui consisterait à l'extension du local tennis et padel.

CONSIDÉRANT que les projets d'extension du local tennis et la création d'un second terrain de padel, sont susceptible de bénéficier d'une aide du Département de l'Isère à hauteur de 40% et de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 40%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Sollicitent une subvention auprès du Département de l'Isère et auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes concernant le projet d'extension du local tennis et la création d'un second terrain de padel,
- Autorisent le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'octroi d'une subvention auprès du Département de l'Isère et la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Autorisent le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote pour : **16** Contre : **0** Abstention : **0**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

10- Demande de remboursement de facture au Sou des écoles

Délibération N°DEL-2024-61

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Sou des écoles a reçu une facture d'un montant de 871.20€ TTC pour le transport des élèves lors des sorties scolaires à Presles les 11, 19 et 26 janvier 2024.

Les trajets en car lors des sorties scolaires sont à la charge de la commune. Le montant de cette facture doit être remboursée à l'association Sou des écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise le Maire à effectuer le remboursement d'un montant de 871.20€ au Sou des écoles,
- Autorisent le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote pour : **16** Contre : **0** Abstention : **0**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

11- Questions diverses

- Rappel de la Journée Citoyenne le Samedi 28 septembre 2024 au Marandan à partir de 9h
- Assainissement de Malot ; la régie va refaire l'assainissement et propose à la Mairie de profiter de ces travaux pour refaire les évacuations pluviales et ainsi mieux maîtriser les risques d'inondation et de ruissellement. Il y a des achats de terrain et des frais de notaire et géomètre à prévoir. La réfection des routes se ferait en enrobant. 36% du coût total nous revient = 50/56000€ (enveloppe). L'enveloppe totale serait autour de 200.000€
- Le Maire propose de faire voirie et trottoir du bas de Saint-Romans jusqu'au village. Prévoir des réunions d'étude et de chiffrage.
- Reprise des voiries demandée aux Chatons. La commission doit se réunir pour préparer le projet.
- Frais de mission (réunions, formations ...) afin de limiter les frais, un véhicule électrique sera mis à disposition des agents.
- Cimetière = le maire propose de donner des noms aux allées. La commission communication fera des propositions.
- Porte automatique accueil, ouverture avec bouton (environ 5000€ HT).
- Réunion de sécurité Route de Calet : Eric ROLLAND fait un résumé de cette réunion. Des bornes blanches vont être posées pour faire ralentir en rétrécissant la voie. Eric verra si on peut reculer le stop et la borne pour améliorer la visibilité.
- Limitation de 50km/h à mettre Route des Sagnes.
- Karine demande où en est l'application Illiwap ?

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à **20h30**.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 22/07/2024

Présents : CREACH Yvan, ROLLAND Éric, BLAMBERT Micheline, MURE-RAVAUD Jérôme, CHOURREAU Gisèle, MICLO Damien, TRIBBIA Karine, MANIGNAL Amandine, HAMEL Sylvain, VAL-LARTIGUE Carine, LAMBERTON Michel, BEYLE Sylvie, LUYA Olivier, BRISSET Sandrine, ARNAUD Marie-Françoise

Excusés (ayant donné pouvoir) : STOOSS Nathan (Pouvoir à LUYA Olivier), HAMOUDI Brahim, BOMPARD Caroline

Numéro	Objet de la délibération	Décision
DEL-2024-46	Modification du tableau des effectifs non permanents (restauration scolaire)	Unanimité
DEL-2024-47	Participation à l'entretien des espaces verts Copropriété « Maison des Professions Libérales »	Unanimité
DEL-2024-48	Délégation du Maire pour placement	Unanimité
DEL-2024-49	Modification du tableau des effectifs non permanents (restauration scolaire – animateur/trice)	Unanimité
DEL-2024-50	TE 38 – Éclairage public – Maintenance éclairage public – Interventions hors forfait concourant à la maîtrise de la demande en énergie – Versements d'un fonds de concours	Unanimité
DEL-2024-51	Révision tarifs restauration scolaire 2024-2025	Unanimité
DEL-2024-52	Règlement et tarifs Pause Méridienne	Unanimité

Le Maire,
CREACH Yvan

Le secrétaire de séance,
CHOURREAU Gisèle